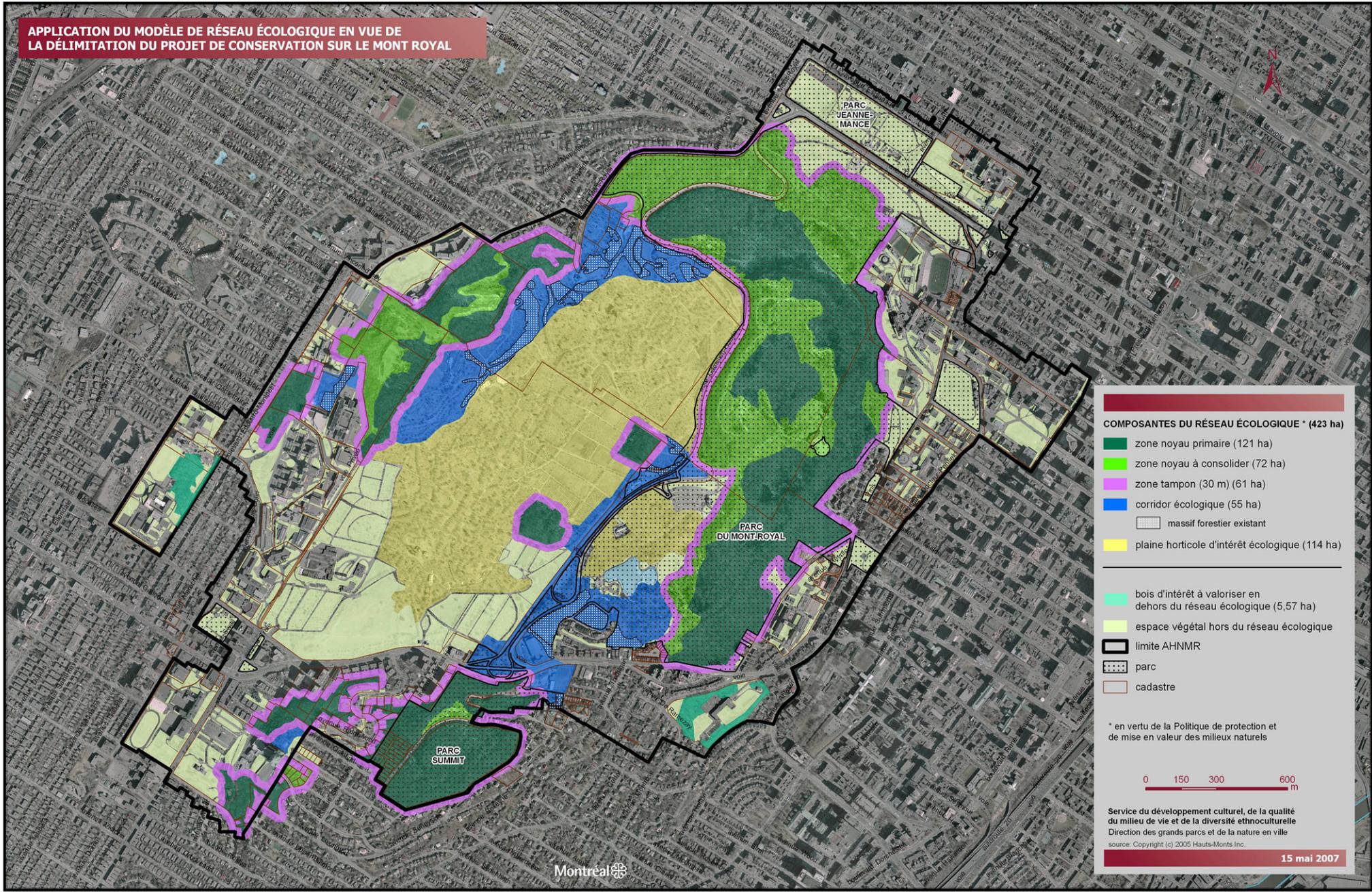


**APPLICATION DU MODÈLE DE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE EN VUE DE
LA DÉLIMITATION DU PROJET DE CONSERVATION SUR LE MONT ROYAL**



COMPOSANTES DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE * (423 ha)

- zone noyau primaire (121 ha)
- zone noyau à consolider (72 ha)
- zone tampon (30 m) (61 ha)
- corridor écologique (55 ha)
- ▨ massif forestier existant
- plaine horticole d'intérêt écologique (114 ha)

- bois d'intérêt à valoriser en dehors du réseau écologique (5,57 ha)
- espace végétal hors du réseau écologique

- ▭ limite AHNMR
- ▨ parc
- ▭ cadastre

* en vertu de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels



Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Direction des grands parcs et de la nature en ville
source: Copyright (c) 2005 Hauts-Monts Inc.